

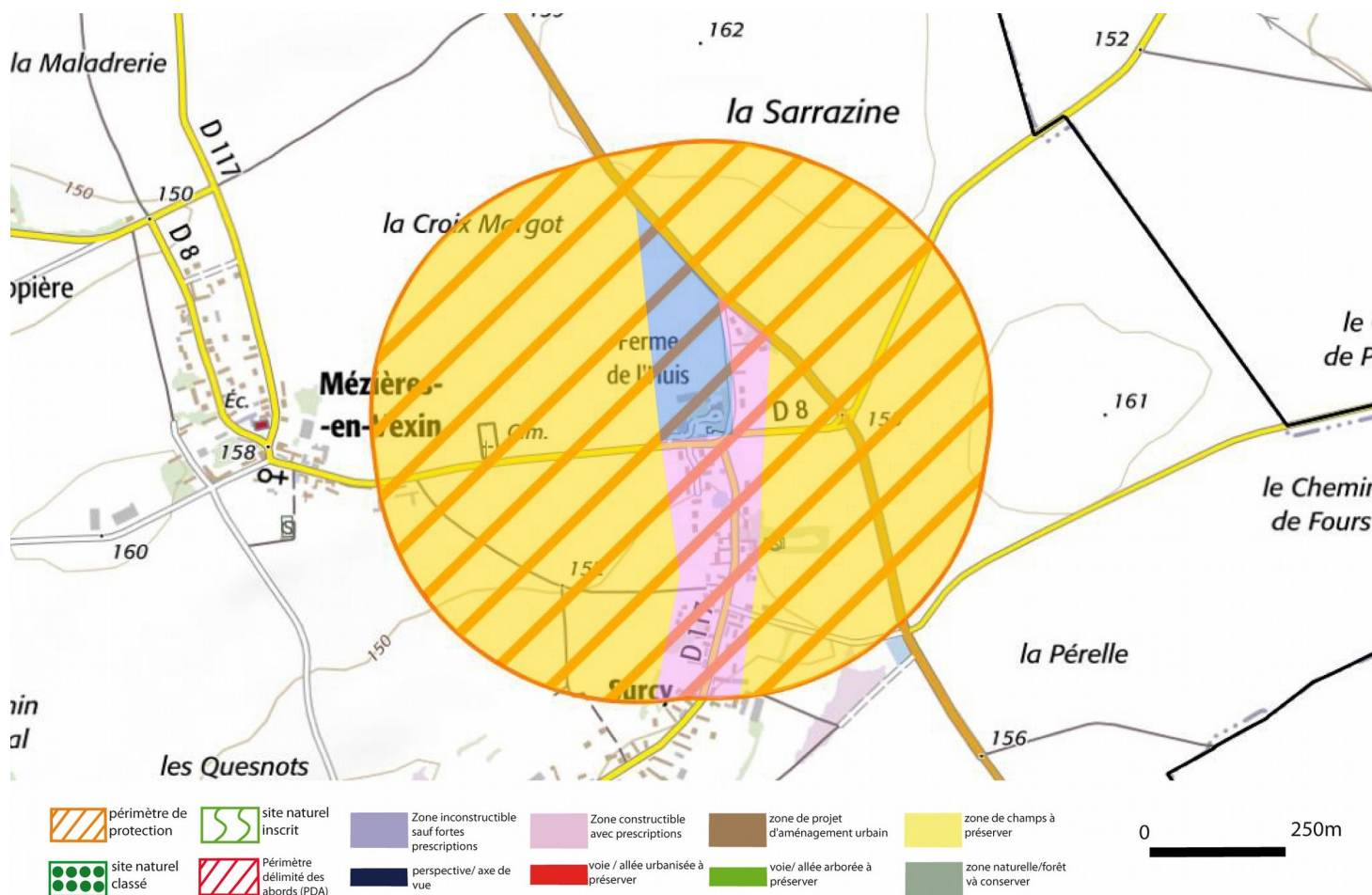
Mezières en Vexin > Manoir de Surcy

Il n'y a pas d'autre protection sur la commune.

Le manoir de Surcy a été inscrit en tant que monument historique le 29 avril 1999. La protection comprend le logis, ses parties souterraines, la chapelle, le cellier, les vestiges de la grange, le mur de clôture, son portail d'entrée et certains terrains attenants.

Dès le XI^e siècle, les terres de Surcy appartenait à l'abbaye du Bec. Le manoir, daté du XIII^e siècle, a été construit afin d'administrer le domaine agricole et d'en percevoir les revenus. De plan rectangulaire à un étage, le logis est bâti en pierre de Vernon avec des contreforts à glacis pour épauler les murs. Les façades ont conservé d'anciennes baies en tiers-points dont certaines, à l'étage, disposent de coussièges et présentent des traces de décor à faux-joints. Bien que modifiée, la charpente présente quelques chevrons formant fermes, qui pourraient remonter aux origines de l'édifice. Deux cheminées monumentales et un appentis ont été ajoutés vers les XIV^e-XV^e siècle. En 1524, le manoir est mentionné par l'abbé du Bec avec un colombier, un moulin et une chapelle. Des vestiges de la chapelle médiévale et d'une grange du XV^e siècle sont encore visibles. Le logis, avec ses dépendances, était clos par une enceinte en pierre dotée d'un portail en anse de panier qui daterait du XVI^e siècle. Vendu comme bien national à la Révolution, le domaine a conservé sa fonction agricole, prenant le nom de "Ferme de l'Huis".

Situé sur le plateau du Vexin, à la lisière du hameau de Surcy, le manoir possède un cadre rural de qualité, composé de vastes plaines cultivées. Ce rapport direct aux champs doit être préservé, particulièrement vers le Nord et l'Est (points de vue). La qualité du bâti rural au Sud du manoir, dans la perspective de la rue de l'Huis vers le portail, doit être maintenue.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Des vues de la façade sud du logis



La façade nord depuis le jardin arboré



Un vestige sculpté de la chapelle



Le portail d'entrée vu de la route



Le manoir vu des champs à l'Est

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500 m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500 m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les bâtiments agricoles voisins du manoir D'autres exemples de bâti agricole



Un portail d'entrée couvert et son mur



Le bâti rural de Mezières en Vexin

